



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent cinquième session
Point 7.4 de l'ordre du jour provisoire

EB105/38
21 janvier 2000

Autres questions administratives

Le rapport de la première réunion de la Commission de Vérification des Comptes est présenté au Conseil exécutif pour examen.



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

COMMISSION DE VERIFICATION
DES COMPTES DU CONSEIL EXECUTIF
Première réunion

EBAC1/5
21 janvier 2000

Rapport de la première réunion de la Commission de Vérification des Comptes du Conseil exécutif

1. La Commission de Vérification des Comptes a tenu sa première réunion à Genève le 21 janvier 2000 sous la présidence de M. V. Vislykh (Fédération de Russie). L'ordre du jour provisoire a été adopté avec un point supplémentaire, « Autres questions ». La liste des participants est jointe en annexe.

Point 3 de l'ordre du jour.¹ Examen du mandat de la Commission (document EBAC1/2)

2. En ce qui concerne les fonctions de base de la Commission de Vérification des Comptes telles qu'elles sont énoncées dans la résolution EB103.R8, la Commission a été informée de la discussion tenue le 20 janvier au sein de la réunion conjointe du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et du Comité de Développement du Programme. Les participants à cette réunion ont eu une discussion sur les mandats respectifs des deux Comités et recommandé qu'une réunion distincte soit organisée avant mai 2000 afin que le Président du Conseil exécutif et les présidents des deux Comités et de la Commission puissent établir pour chacun de ces organes des mandats complémentaires et solidaires. Toute modification qui serait apportée au rôle et aux fonctions futurs de la Commission de Vérification des Comptes devra être faite dans cette optique.

3. Sur la base du mandat énoncé dans la résolution EB103.R8, la Commission a fait les observations suivantes concernant les modalités de son action future :

- L'un des objectifs premiers de la Commission sera de garantir la pleine indépendance des vérifications intérieure et extérieure des comptes. A cette fin, tout rapport soumis au Conseil sur des questions de vérification des comptes sera établi par l'intermédiaire de la Commission de Vérification des Comptes.
- Dans toute la mesure possible, la Commission devra avoir accès aux rapports du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes. De même, les rapports du Corps commun d'inspection seront systématiquement adressés aux membres de la Commission.
- La Commission participera à l'évaluation de la qualité du travail et au choix du Commissaire aux Comptes et pourra exprimer son opinion sur la qualité des rapports du Commissaire aux Comptes.

¹ Document EBAC1/1.

- La Commission contribuera à la préparation et à la conduite des vérifications intérieure et extérieure des comptes.
- Il se peut que la charge de travail de la Commission soit importante et que deux jours de réunion ne suffisent pas.
- L'aide du Secrétariat sera demandée pour la préparation d'un rapport détaillé. Les brefs comptes rendus des réunions du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et du Comité de Développement du Programme ne sont pas utiles pour le travail de la Commission de Vérification des Comptes.
- La Commission sera l'organe approprié pour procéder à l'examen des rapports du Corps commun d'inspection et adresser des observations au Conseil à ce sujet.
- Il conviendra de donner aux membres de la Commission la possibilité de collaborer entre les réunions, notamment dans le cadre de réunions privées, au besoin avec la seule participation du Secrétaire.
- Un examen du Règlement intérieur du Conseil exécutif sera peut-être demandé ultérieurement afin de déterminer la possibilité d'autoriser, en cas de besoin, d'éventuelles dérogations et différents modes d'application de ce Règlement.

4. Le Président du Conseil a souligné que, de son point de vue, les propositions énumérées plus haut témoignaient de la nécessité d'examiner très attentivement les mandats des deux Comités et de la Commission. Le Conseiller juridique a également attiré l'attention sur le rôle qui incombe au Conseil exécutif, conformément à la Constitution, par rapport à l'Assemblée de la Santé, sur le rôle du Commissaire aux Comptes, qui n'a de comptes à rendre qu'à l'Assemblée, ainsi que sur la vérification intérieure des comptes, qui est un instrument à la disposition du Directeur général.

5. L'attention a été appelée sur l'article XIII du Règlement financier de l'OMS selon lequel ni l'Assemblée de la Santé ni le Conseil exécutif ne peuvent prendre une décision entraînant des dépenses sans avoir été saisis d'un rapport sur les incidences administratives et financières de la proposition examinée. Le Président de la Commission a confirmé qu'actuellement le travail de la Commission n'avait pas d'incidence financière supplémentaire, mais qu'il ne fallait pas exclure la possibilité d'une augmentation des ressources requises une fois que son mandat révisé aurait été mis au point à la réunion dont il est question au paragraphe 2.

Point 4 de l'ordre du jour. Prévisions concernant l'étendue de la vérification des comptes (documents EBAC1/3 et EBAC1/4)

6. La Commission a pris connaissance des plans d'activité en matière de vérification des comptes proposés par le Commissaire aux Comptes et le Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance. Le Commissaire aux Comptes a noté que, de son point de vue, la Commission de Vérification des Comptes offrait un cadre unique pour l'établissement de relations de travail franches et constructives, notamment entre le Commissaire aux Comptes et les représentants du Conseil exécutif. Pour sa part, les questions à examiner pourraient être déterminées selon les besoins à chaque réunion et le Commissaire aux Comptes devrait avoir la possibilité de soulever librement toute question relevant du mandat de la Commission. Il a ajouté que les membres de la Commission de Vérification des Comptes

étant investis de responsabilités uniques, ils peuvent éventuellement avoir besoin de communiquer directement avec le Commissaire aux Comptes.

7. La Commission a estimé ne pouvoir à ce stade formuler des observations sur les plans de travail du Commissaire aux Comptes et du Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance, ni déterminer dans quels domaines elle devra axer en particulier son attention au cours des mois à venir. Ces questions devront être réglées à sa prochaine réunion en mai 2000. Afin de se préparer aux discussions à venir, la Commission a demandé que lui soient fournis des échantillons représentatifs des différents rapports et documents qu'elle pourra être appelée à examiner, notamment les rapports du Commissaire aux Comptes et du Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance.

Autres questions

8. La Commission s'est référée à la recommandation de la réunion conjointe du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et du Comité de Développement du Programme de tenir une réunion des Présidents pour harmoniser les mandats et préciser au besoin les relations existant entre les fonctions des Comités (voir paragraphe 2). Elle a noté que la date et l'ordre du jour de sa deuxième réunion ne pourraient être arrêtés que lorsque seraient connus les résultats de cette réunion. La Commission a estimé qu'en attendant son travail pourrait nécessiter une réunion de deux jours. Etant donné que le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances se réunira dans l'après-midi du vendredi 12 mai 2000 et que la procédure à suivre pour l'examen du rapport du Commissaire aux Comptes en particulier reste encore à préciser, la Commission est convenue de réserver les dates des 10, 11 et 12 mai pour une éventuelle réunion qui, au besoin, serait tenue conjointement avec le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances. L'ordre du jour et les dates qui seront finalement proposés seront soumis à la Commission.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

Chine

M. Luo Meifu (suppléant de M. Liu Peilong)

Congo

M. P. H. Kengouya (suppléant du Dr D. Bodzongo)

Etats-Unis d'Amérique

M. J. Payne (suppléant du Dr T. Novotny)

Fédération de Russie

M. V. Vislykh (suppléant du Professeur Y. L. Shevtchenko) (Président)

Sri Lanka

M. N. S. de Silva

Yémen

Dr N. N. Al-Aji (suppléant du Dr A. O. Al-Sallami)

* * *

Président du Conseil exécutif

Dr A. J. M. Sulaiman

= = =